

Image not found or type unknown



fontaine communale sur ma propriete privee

Par **darkmortitia**, le **18/10/2011** à **11:12**

Bonjour, Nous habitons dans un village, devant notre maison nous avons env 3m de propriété sur celle-ci il y a une fontaine nous appartenant pas (les anciens disent l'avoir toujours connue) par contre elle ne figure pas sur le cadastre. Elle ne nous dérange pas mais Mr le maire de la commune a décidé de la déplacer (nous ne voulons pas) ont-ils le droit sachant qu'elle se trouve sur notre propriété et celle du voisin? Pouvons-nous nous y opposer? merci